CCIFU

Comité Agriculture

Webinaire du 27 octobre 2020

Compte rendu

1. **Situation des cultures.**

La production agricole de la campagne marque, pour la première fois depuis presque dix ans, un recul pour toutes les cultures, plus marqué pour les cultures tardives (dites de printemps), en particulier le maïs et le tournesol qui ont été les plus touchées par la sécheresse, les pointes de température, et les séquences orageuses de l’été et du début de l’automne.

Le repli modéré de la collecte de blé et d’orge a conduit les opérateurs à réduire le niveau probable des exportations. Le plafond pour le blé a été fixé à 17,5 Mt, bien en dessous de la performance de la précédente campagne. Ce recul s’inscrit dans un contexte mondial de baisse de la collecte céréalière, alors que la demande des pays importateurs, la Chine et l’Asie du Sud-est en premier lieu, reste très forte. Il s’ensuit une envolée des cours mondiaux, qui s’exprime sur les prix FOB Ukraine, pour la première fois depuis leur retour sur les marchés de la grande exportation, dépassent les prix des blés européens ou nord-américains qui espèrent retrouver une partie de leur compétitivité perdue.

Cette situation inédite se traduit par accélération du rythme des chargements. Ainsi la moitié du potentiel d’exportation de blé avait été chargée avant septembre. Alors qu’aucun signal ne laisse attendre un net ralentissement de la hausse des cours, les producteurs qui le peuvent diffèrent leur mise en marché dans l’attente de prix encore meilleurs. Dans ce contexte haussier, les négociants sont en règle générale « short ». Ils doivent consentir à des achats au prix fort pour terminer le chargement des grands navires afin de répondre sans délais à la demande des grands importateurs. Selon Mykola Gorbatchev, Président de l’Union céréalière d’Ukraine, la prime peut dépasser une cinquantaine de USD par tonne. Les négociants sont ainsi sous la menace d’un risque de défaut : Non-respect des clauses calendaires des contrats d’exportation ou pertes financières…

A l’inverse, la situation des producteurs n’a jamais été aussi bonne. Leurs marges s’accroissent d’une cinquantaine de USD par tonne, et peuvent ainsi dépasser cinq à six cents dollars par hectare. La hausse des prix fait plus que compenser la perte de production. Le cours du tournesol atteint actuellement 16 000UAH /t. Une hausse comprise entre 40 et 50 % pour un recul moyen de la production de 30%. Mais la variabilité spatiale des événement climatiques de l’été se traduit par un contraste fort entre les exploitations de la moyenne et celles qui ont subi les effets des orages et ont vu leurs récoltes passer en dessous de deux tonnes par hectare.

Si les évènements climatiques de l’année confirment le zonage agro-pédo-climatique du pays avec sa vaste aire « d’agriculture à risque » au sud de la latitude de Kropovnitsky (ancienne Kirovograd), les baisse de collecte n’ont pas épargné les régions centrales. Au sud, un l’accès plus aisé à l’eau pour l’irrigation dans l’oblast de Kherson explique le contraste avec la région d’Odessa. Il démontre l’importance stratégique de la restauration des 2,2 millions d’hectares de périmètres irrigués pendant la période soviétique et dont il ne reste aujourd’hui que 200 000 hectares.

La perspective de variations climatiques interannuelles plus forte inquiète les négociants, car les risques de défaut sont de nature à entrainer une détérioration de la confiance dans l’Ukraine. Certains s’interrogent sur la nécessité de réguler le marché, ou les prix de marché en fixant des seuils et des plafonds. Une demande adressée au Ministre de l’économie, de l’Agriculture et du commerce, devrait être étudiée, mais avec peu de chance d’aboutir rapidement. Les marges de manœuvre restent en effet limitées. Face à une demande asiatique forte et croissante, le recours au grands navires (Panamax…) est indispensable pour réduire les coûts logistiques ; mais il ouvre la porte à la spéculation observée actuellement sur les prix.

La situation ne semble pas susciter des nouvelles réflexions sur la nécessaire liaison entre les différentes catégories de producteurs et de négociants, à l’instar des politiques agricoles en Europe ou en Amérique du Nord. Elle ne génère pas non plus de nouvelles réflexions sur le développement des assurances récolte. La hausse actuelle des marges des producteurs ne devrait-elle pas être partiellement utilisée pour abonder des Fonds de garantie qui seraient bien utiles dans un contexte opposé ?

Cette campagne pourrait entrainer l’an prochain un recul de 10 à 15 % de la sole en blé en orge et peut-être en colza au profit d’une huasse des superficies consacrées au maïs et au tournesol.

On trouvera ci-joint les tableaux de bilan de campagne préparés par Agritel, que nous remercions pour cette contribution précise et qui se révèle plus pertinente que celles de l’USDA.

1. **Mise en place de la Réforme foncière**

Il n’y a pas eu depuis Juillet de nouvelles réunions de travail consacrées à la préparation des textes législatifs et réglementaires nécessaires à une mise en œuvre de la Réforme foncière. Seulement la moitié des textes examinés den avril dernier ont été adoptés par la Rada. Les travaux avancent avec un très grande lenteur, alors que la situation climatique met en évidence la nécessité d’un nouvel intérêt pour les questions liées au sol, , en particulier pour améliorer leur régime hydrique, en donc consentir des investissements lourds difficilement envisageables sans une maîtrise sans des garanties solides des droits d’usage des terres à long terme.

Trois projets revêtent une importance primordiale : Le projet de loi 2194 concerne « la gouvernance foncière » dont il ne peut fixer le cadre général sans faire référence aux différents modes de mise en valeur (faire valoir direct ou au travers de structures sociétales, pleine propriété ou location a terme…) et aux différentes structures d’exploitations agricoles (holdings, PME, coopératives…). Le projet de loi 2195 doit définir les « procédures d’enchères publiques », notamment sur les terres d’Etat, qu’elles soient ou non transférées aux collectivités territoriales. Enfin le projet 3205 porte sur les modalités et les conditions d’accès des PME au crédit bonifié, dont toutes les études préalables ont fait une condition *sine qua non* pour la réussite du projet de privatisation du foncer agricole.

Pour la suite de la Réforme, l’adoption d’ici la fin de l’année de ces trois priorités n’est pas réaliste si le rythme des travaux n’est pas sérieusement accéléré. Un second scénario pourrait être envisagé avec la seule adoption du projet 2194 ; mais un cadre juridique incomplet n’offrira pas les garanties suffisantes pour contrer la corruption et entraîner une large adhésion des producteurs au projet de réforme. Les observateurs n’excluent pas que les tensions persistent sur ce projet et imposent de nouveaux délais de mise en œuvre.

IL est, une fois encore, étonnant que ce projet foncier puisse être débattu sans avoir auparavant éclairé les rôles et la place que devraient occuper les exploitations petites et moyennes, tant comme contributrices au potentiel d’exportation du pays, qu’en tant que créatrice d’emplois en milieu rural et gestionnaires de proximité des milieux naturels.

1. **Place des PME dans l’agriculture ukrainienne**

L’appel d’offre de la Commission européenne pour le développement des PME agricoles est en cours de dépouillement et le choix du contractant devrait intervenir au tout début du mois de novembre.

Avant d’examiner ce que ce programme pourrait apporter à l’amélioration de leur situation les membres du Comité agricole de la CCIFU tiennent à souligner l’importante contribution des PME agricoles au maintien du niveau des services publics nécessaires à toutes les formes d’entreprises agricoles en Ukraine et au développement des autres activités de production et de service en milieu rural. Elles sont plus « durables » et plus stables que la plupart des holdings.

Elles sont indispensables à beaucoup des grands groupes en contribuant à l’accroissement de leurs volumes commercialisables, notamment à l’exportation. En effet de nombreux groupes disposent de capacités de stockage, qu’ils ont pu financer grâce à leur accès au crédit bancaire, mais qu’ils ne peuvent utiliser à leurs capacités nominales sans mobiliser la production des PME de leur voisinage ; PME qui n’ont pu avoir accès aux financements de tels équipements.

Plusieurs holdings de tout premier plan –comme Kernel par exemple—affichent désormais leur soutien aux PME. Ces grandes entreprises pourraient jouer le rôle comparable à celui des Coopératives dans les agricultures occidentales et dont le principe peine à trouver sa place dans les pays issus de l’Union soviétique.

1. **Poursuite des travaux.**

En conclusion des échanges sur la Réforme foncière et l’avenir des PME agricoles, le Conseiller agricole près l’Ambassade de France a souhaité reprendre ensemble une idée avancée avant la crise du COVID, pour mobiliser l’expertise privée française dans la gestion des ressources foncières.

Il est donc convenu de réactiver les contacts déjà pris avec « Les experts fonciers agricoles et forestiers », « les géomètres experts fonciers » et « les notaires » ? Ces trois professions libérales concourent de façon déterminante à la sincérité, la transparence et la juste appréciation des valeurs des biens et des actifs agricoles et forestiers. Ces professions sont régies par des règles strictes codifiées et reconnues par la loi. L’habilitation à exercer l’une de ces professions n’est attribuée qu’au vu d’une expérience significative auprès d’autres experts, de la souscription d’un contrat d’assurance spécifique, et d’une obligation de formation permanente, et de comptes-rendus d’activité réguliers.

Jean Jacques Hervé